

## **Réunion Comité Directeur**

**Du Jeudi 4 septembre 2025**

**Présidence :** Pascal TRANQUILLE

**Présents :** Mesdames Sylvie SILVESTRE, Magalie MARCHAND et Messieurs Didier BARDET, Nicolas CAUVIN, Aurélien DEFOSSEZ, Antonio DOS SANTOS, Najim EZZARRARI, Philippe FOURE, Aurélien HAMEL, Pierre LAVALARD, Joël LEVECQUE, Marc LEGENT, Régis PATTE, Grégory PLEVERT, Mickaël SELLIER, Martial THUILLIER.

**Excusés :** Mesdames Aurore KULPINSKI, Charline TOURNEUR, Mélanie SCHMIDT, et Messieurs Guillaume COMBES, Jean François DEBAUVAIS, Alain LECLERCQ.

**Assistent :** Messieurs Jean Christophe FAVEREAUX (Président CAS), Emmanuel BOISSIER (CTD PPF) et Wilfried LECLERCQ (Directeur).

### **Homologation du PV de la réunion du Comité Directeur du 22/08/25**

L'ensemble des membres a reçu l'ébauche du procès-verbal établi :  
Aucune remarque, le PV du 22/08/25 est approuvé par l'ensemble des membres du Comité Directeur tel que transmis à chacun.

### **Correspondances :**

#### **De la FFF :**

- **De l'IEFF, en date du 27/08/25 :**

Information sur le lancement de la « Communauté Employeurs IEFF » en date du 26/08/25 et transmission d'un kit de communication pour diffuser sur notre territoire. Cette Communauté permettra notamment aux clubs d'accéder en temps réel à des opportunités de financements, une veille régulière et au partage de bonnes pratiques sur la thématique de l'emploi, c'est pourquoi vos relais locaux favoriseront l'impact de cette dynamique.

Transmission à la Commission Engagement.

- **De l'Institut Emploi-Formation, du 03/09/25 :**

Campagne sur l'évolution de la Formation Initiale d'Arbitre (FIA) lancée le 02/09/25. Une communication nationale a été réalisée à l'attention des clubs, dirigeants et éducateurs.

Transmission du kit contenant l'ensemble des outils de communication nécessaires à la diffusion sur notre territoire via nos différents réseaux.

## **Du COSMOS :**

---

- **Transmission du nouveau catalogue de formation, le 21/08/25 :**

1. [Violences sexuelles](#) : connaître les infractions, les prévenir et savoir agir
2. Appréhender les [fondamentaux de l'IA](#) et y recourir dans ses pratiques professionnelles
3. La [responsabilité sociétale](#) des organisations du mouvement sportif
4. Définir et mettre en place une [stratégie de communication](#) pour une structure sportive
5. Découvrir le [socio-sport et l'insertion socioprofessionnelle](#) par le sport
6. Comprendre et mettre en place les [opportunités de financement](#) dans le sport

L'information a été diffusée au Président de la commission Engagement du DSF.

L'ambition de la FFF étant de former 100% de ses membres de commission sur les Violences sexuelles et sexistes.

## **De la LFHF :**

---

- **De l'administration Générale de la LFHF, du 27/08/25 :**

Sollicitation pour obtenir la liste des 8 personnes qui participeront au week-end des Bénévoles des 4 et 5 octobre 2025. Liste à transmettre avant le 22/09/25.

Les clubs ont reçu un mail en ce sens afin qu'ils nous transmettent leurs candidatures avec les obligations à respecter. Un article a également été mis en ligne sur notre site pour avertir le plus grand nombre.

A ce jour, aucun retour.

- **Du Service Terrains et Installations, du 01/09/25 :**

Transmission du Schéma Régional qui sera proposé au prochain Conseil de Ligue.

Monsieur Leclercq Alain, Président de la CDTIS et du FAFA Départemental a transmis les observations suivantes au Président du DSF pour validation :

« Ligne de projet 7 – Terrain en gazon synthétique, il était prévu pour les territoires moins développés un doublement de l'aide qui n'apparaît plus (Aisne et Somme) dans ce nouveau schéma plafonné à 50.000€ d'aide FAFA pour les communes de moins de 10.000 habitants ».

Le Président interviendra au prochain Conseil de Ligue eu sus de la réunion des Présidents programmée le Dimanche 7 septembre 2025 à 19h00 .

- **De la Direction de la LFHF, du 03/09/25 :**

Information de l'activation de la Plateforme Stop Violence.

Un mail officiel sera envoyé à l'ensemble des clubs.

## **Des Clubs :**

---

- **De l'ASIC BOUTTENCOURT, des 2 et 3/09/25 :**

Sollicitation pour le maintien d'une rencontre à l'heure initiale soit 15h00 pour ce 07/09/25. Le club demande les raisons du changement d'heure sans accord de son club alors même que le terrain est libre à 15h00.

Il est rappelé par les membres du Comité Directeur que :

- **Les horaires des rencontres seniors sont fixés à 15h00 le dimanche** conformément au Règlement des Championnats Seniors du DSF et du Règlement Particulier de la LFHF (Article 66) ;
- L'article 67 des Règlements Particuliers de la LFHF (RP LFHF) précise que « **toute demande de modification de la date et/ou de l'heure et installations de la rencontre doit être appuyée de l'accord préalable des deux clubs... Les commissions jugent souverainement de la demande en tenant compte de la conséquence du changement demandé sur les autres rencontres et les intérêts des autres clubs...** » ;
- L'engagement des seniors A de l'USOAAS précise le terrain en herbe Henri POTEZ, tandis qu'il s'agit pour l'équipe 2 du stade Vélodrome synthétique ;

Le Comité Directeur relève donc l'incohérence d'avancer la rencontre de l'USOAAS ALBERT 2 à 12h30 alors même que ce terrain est libre à 15h00 sans aucune rencontre officielle, et sans accord préalable du club adverse de l'ASIC BOUTTENCOURT.

Il est décidé de maintenir la rencontre du 07/09/25 en Seniors D2 B n°54079424 :

USOAAS ALBERT 2 – ASIC BOUTTENCOURT 1, à 15h00 au stade Vélodrome comme initialement indiqué sur le calendrier.

**Un mail d'information sera transmis aux clubs concernés ce 05/09/25.**

- **De l'ASM RIVERY, du 02/09/25 :**

Information de travaux au niveau de ses vestiaires. Le club ne dispose que d'un seul vestiaire disponible pour les rencontres du 06 et 07/09/25.

Les représentants de la CDTIS précisent que pour recevoir une rencontre en compétition officielle il faut obligatoirement disposer de vestiaires pour les deux équipes en présence ainsi que pour l'arbitre, qu'il soit bénévole ou officiel.

A ce titre, il faut impérativement que votre club puisse trouver un terrain de repli pour vos équipes engagées dans les compétitions départementales.

Un mail sera transmis à l'ASM RIVERY dès ce 05/09/25.

- **De Monsieur TOURNAY André, du ASF RIBEMONT, du 26/08/25 :**

Sollicitation d'une participation financière pour la réalisation de panneau concernant la lutte contre les violences.

Il existe déjà des bâches et panneaux de ce type avec le Plan Stop Violence de la LFHF et de ses 7 districts. Sachant que les clubs présents à l'AG du DSF du 20/06/25 et aux Réunions Générales de secteur ont tous été dotés d'affiches spécifiques en ce sens.

Le DSF a pour projet de doter les clubs de pancarte/bâche dans le cadre du Plan Stop Violences de la LFHF. Le Président sollicitera lors du prochain Conseil de Ligue les responsables afin de connaître les possibilités d'utilisation des visuels existants.

- **Sollicitation d'ententes entre l'USOAAS 3 et le FR ENGLEBELMER, des 29/08/ et 01/09/25 :**

Monsieur Philippe FOURE a soumis aux membres du Comité Directeur la validation de la demande d'entente des clubs en seniors.

Il est rappelé que l'entente a été sollicitée au-delà du 15/07/25, date fixée par les règlements di DSF pour déclarer des ententes seniors, rappelée d'ailleurs dans les dispositions générales du DSF transmis à tous les clubs en date du 04/06/25. Ces dispositions ont été abordées en AGE du 20/06/25, et n'ont souffert d'aucune contestation, ni questions particulières.

Comme précisé dans les Règlements Généraux de la FFF, article 39 bis.1, les ententes ont une durée d'une saison et doivent être renouvelées chaque saison. Il est également précisé que « ***La demande de création de l'entente doit-être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée.*** »

La demande d'entente est parvenue au DSF après la sortie des calendriers, soit bien après la date de clôture des engagements seniors.

En raison de ce point de règlement, les membres du Comité directeur décident de ne pas valider l'entente seniors.

Un mail sera transmis aux deux clubs dès ce 05/09/25.

- **Du FC PONT DE METZ, du 29/08/25 :**

Transmission du nouveau bureau du club suite à l'AG du 26/06/25 :

- Président : Julien GAUTIER
- Trésorier : Benjamin AMICEL
- Secrétaire : Mohamed EL GACHI

Le Président Pascal TRANQUILLE rappelle au club qu'une réunion à destination des nouveaux membres de bureau de club est prévue le 08/09/25 au Centre Technique Fernand DUCHAUSSOY à AMIENS. Il incite fortement au nouveau Président de participer à cette réunion.

- **Du FC PLESSIER, du 25/08/25 :**

Transmission de la composition du nouveau Bureau suite à l'AG du 27/06/25 :

- Président : Nicolas RETOURNE
- Trésorier : Martine RETOURNE
- Secrétaire : Jennifer HALLYNCK

Le Président Pascal TRANQUILLE rappelle au club qu'une réunion à destination des nouveaux membres de bureau de club est prévue le 08/09/25 au Centre Technique

Fernand DUCHAUSSOY à AMIENS. Il incite fortement au nouveau Président de participer à cette réunion.

- **Du SC PONT REMY, du 27/08/25 :**

Transmission des nouveaux statuts de l'association.

Pris note.

- **De l'US ROYE, du 03/09/25 :**

Transmission d'un arrêté pour le week-end du 27 et 28/09/25.

Il est demandé au club de trouver un terrain de repli ou de demander l'inversion au club adverse sur les rencontres concernées.

|                                      |
|--------------------------------------|
| <b>Commissions Départementales :</b> |
|--------------------------------------|

- **De Emmanuel BOISSIER, CTD PPF, du 01/09/25 :**

Sollicitation pour intégrer les éducateurs suivant en commission technique :

- DEPARIS TOM (ESC LONGUEAU)
- WALLON VALENTIN (QCL SUD AMIENOIS)
- PEREIRA TIAGO (CSA DOULLENS FUTSAL)

En remplacement des membres suivants pour manque de disponibilité :

- ROGIER YANNICK
- MOREIRA YOHANE
- KWINTA THOMAS

Les membres du CD valide les propositions de CTD.

- **Aurélien HAMEL, Président de la commission de discipline :**

Il souhaite le remplacement de 3 membres de la Commission de Discipline en raison de leurs absences récurrentes non excusées ou leur indisponibilité sur les réunions de 2025.

Il propose également deux candidats pour renforcer la Commission discipline.

Concernant les commissions disciplinaires, la réglementation est stricte, et il faut se référer à l'article 3.1.2 du Règlement disciplinaire :

*« La durée du mandat des membres des organes disciplinaires est identique à celle du mandat du Comité de Direction de l'instance concernée. Il expire au plus tard à la fin de la saison sportive au cours de laquelle les instances dirigeantes sont renouvelées. »*

*« Il peut être mis fin aux fonctions d'un membre d'un organe disciplinaire en cours de mandat dans les cas suivants : - empêchement définitif constaté par le Comité de Direction de l'instance concernée ; - démission ; - exclusion. La décision d'exclusion d'un membre doit être prise par le Comité de Direction de l'instance concernée après que l'intéressé a été mis en mesure de faire valoir ses observations écrites ou orales. Elle lui est notifiée individuellement par courrier recommandé avec avis de réception et est insusceptible d'appel »*

*« En cas de cessation de fonction, un nouveau membre peut être désigné dans les mêmes conditions que son prédécesseur pour la durée du mandat restant à courir. »*

Les membres concernés par des absences non excusées ou par leurs indisponibilités seront sollicités par mail afin de connaître leur volonté de continuer ou non au sein de la commission de Discipline pour la saison 2025/2026.

En fonction des retours, les nouveaux membres pourront être validés par le Comité directeur. Cela sera réalisé par mailing afin d'accélérer leur intégration.

- **Retour sur les entretiens avec les candidats du 29/08/25 :**

Le Président a transmis à chaque membre le retour de validation pour les différentes commissions. Voir en pièce jointe les compositions des différentes commissions départementales.

Les nouveaux membres bénévoles du SDF sont les suivants :

- CORROYER Guillaume
- DEVAUX Julie
- DEVALCKENEER Amélie
- COSSIN Gérard
- HELLUIN Samuel
- HUMEZ Virginie
- LECOMTE Franck
- MARCHAND Eugène
- MARCHAND Angélique
- ZANOVELLO Dominique
- KUNSZTOWICZ Bryan
- CHERIFF Alouane
- MOUILLARD Patrick
- JOLY Sylvain
- DEBRIE Faustine

|                   |
|-------------------|
| <b>Finances :</b> |
|-------------------|

Présentation du retour de la Commission des finances par Monsieur Pierre LAVALARD.

Le bilan financier 2024/2025 arrêté au 30/06/25 a été validé par les membres de la Commission. Il présente un excédent de 5.495€.

Il est à noter une forte augmentation de la ligne « Dossiers Discipline et amendes facturées aux club ». Ce n'est pas entièrement spécifique à la discipline puisque cela correspond :

- Aux frais de dossier discipline (environ 95.000€)
- Aux amendes discipline (environ 58.000€)
- Aux amendes commission juridique, jeunes et Foot Animation (environ 68.000€)

Il précise également à ce sujet, que le DSF a également injecté plus de fonds en matière d'équipements en faveur des clubs (tablettes, ballons, etc...).

Il est demandé par les membres que certains points soient clairement explicités par des camemberts ou autre présentation :

- Les frais disciplines et amendes
- Les engagements par rapport Championnats/Coupes
- Le coût des finales départementales

Il y a ensuite le bilan prévisionnel 2025/2026, qui se colle au plus près des dépenses et recettes de cette saison.

Le bilan présenté et ainsi que le prévisionnel sont validés à l'unanimité des membres présents. Cela reste tout de même sous réserve de la validation définitive par le Commissaire aux Comptes.

**Voir Documents en Annexe 1.**

|                             |
|-----------------------------|
| <h2>Assemblée Générale</h2> |
|-----------------------------|

- **Réception du vœu de l'AS QUESNOY LE MONTANT, du 03/09/25 :**

*« Mise en place de mutations au niveau des catégories U9 (2 cachets mutations maximum) et en U11 (4 cachets mutations maximum) car ces 2 catégories entrent dans le cadre de l'article 12. Cela évitera que certains clubs créent des équipes U9 et U11 du jour au lendemain en piochant dans les clubs aux alentours et que d'autres aient 4 voire 5 équipes dans ces catégories »*

Il est rappelé que le DSF inscrit sa pratique dans un règlement général dépendant de la FFF et de la Ligue des hauts-de-France de Football. Le District en l'espèce bénéficie de quelques marges de manœuvre mais en aucun cas ne peut se soustraire à la réglementation de la FFF et/ou de la LFHF.

Or, l'article 117.a des Règlements Généraux de la FFF précise clairement :

*« Est dispensé de l'apposition du cachet « Mutation » la licence :*

- a) *Du joueur licencié U6 à U11 ou de la joueuse licenciée U6F à U11F. »*

Ce qui implique qu'il n'est pas possible d'étudier la demande de l'AS QUESNOY LE MONTANT puisque les jeunes joueuses et joueurs U6 à U11 sont exemptés de cachet mutation.

- **Ordre du jour :**

*Voir en Annexe 2.*

- **Vœux de l'US MARCHELEPOT et de l'AC HALLENCOURT :**

Transmission du document réalisé par la cellule de révision de l'article 12 du Règlement des Championnats Seniors Masculins avec la participation des deux clubs sous la houlette de Philippe FOURE :

*Voir Annexe 3.*

## **Reprise des Compétitions :**

### **Philippe FOURE :**

Les championnats jeunes (U12 à U18) et seniors reprennent ce week-end des 6 et 7 septembre 2025.

Les U9 et U11 reprendront le 13/09/25 par la Rentrée du Foot.

Les 14/09/25, ceux sont les Féminines à 8, Vétérans à 8 et à 11 qui débiteront leur 1<sup>ère</sup> phase de brassage.

Et les U7 reprendront le 20/09/25 par la Rentrée du foot.

Pour le futsal, nous sommes dans l'attente du retour du questionnaire envoyé aux clubs pour connaître leur volonté ou non de participer à un championnat de loisir. 3 offres de pratique ont été proposées :

- Seniors Masculins Futsal
- Seniors Féminines futsal
- Vétérans Masculins Futsal

Sachant que les clubs du DSF engagés en Interdistrict n'ont pas encore de retour sur leur pratique, calendrier et créneaux utilisés par la LFHF.

Philippe précise qu'à la date de réalisation de la première phase de brassage, 30 à 40% des équipes engagées étaient en manque d'effectif. A ce jour, c'est descendu à 9,8%, et de fait de nombreuses équipes ont été intégrées dans la 1<sup>ère</sup> phase, et des groupes ont été ajoutés.

Cependant, il n'est pas évident de satisfaire tout le monde, car pour la création de groupe, il faut un minimum de 3 équipes pour la 1<sup>ère</sup> phase, et l'ajout d'équipe n'est réalisable qu'en cas d'exempt dans les poules existantes et à proximité des clubs.

Les nouveaux engagements seront donc traités jusqu'au mardi pour les rencontres du samedi.

## **Tour de Table :**

### **Jean Christophe FAVEREAUX, CAS :**

Il informe les membres d'un taux de renouvellement des licences arbitres assez important, ce qui est de bon augure car cela permet de pouvoir couvrir intégralement l'ensemble des rencontres jusqu'à la D3 Seniors. Ce qui n'est plus arrivé depuis de nombreuses années. Avec la dizaine de dossiers médicaux transmis au Docteur LEGENT, cela permettra également de répondre favorablement aux sollicitations des clubs pour certains matchs de D4, D5 et D6.

Les stages de rentrée pour les arbitres débiteront ce vendredi soir et samedi matin, et se dérouleront sur 2 semaines.



La formation « Arbitre de club » se déroulera les 5 et 12 septembre 2025 à Amiens et à Blangy Sur Bresle. Il remercie d'ailleurs l'Amiens SC qui a mis gracieusement à disposition ses locaux pour la formation se déroulant à Amiens.

**Aurélien HAMEL, Discipline :**

Il attend le retour des communications qui seront faites aux membres de la Commission de discipline précédemment énoncés afin de pouvoir intégrer au plus vite les nouveaux membres.

**Mickaël SELLIER, CDTIS :**

Il s'est déplacé sur les installations de l'ES CHEPY pour constater les aménagements réalisés par la commune et le club afin de suivre le protocole Huis clos pour les seniors. Le Président Pascal TRANQUILLE lui répond que les représentants de la mairie et du club seront prochainement contactés pour un entretien au siège du DSF.

**Martial THUILLIER, Futsal :**

Il pose la question du coût des engagements pour le futsal associé.  
Il est précisé de maintenir les mêmes que la saison passée, cependant il faut attendre pour les pratiques de loisir proposées.

**Sylvie SILVESTRE, Secrétaire Générale :**

En attente de plusieurs retours, elle informe les membres que la réunion de préparation d'Octobre rose a été repoussée.

La cellule s'appuiera sur la rencontre des féminines de l'AMIENS SC le 28/09/25 pour lancer l'opération.

Un rendez-vous est prévu pour travailler avec des infirmières.

**Pascal TRANQUILLE, Président :**

Le Président fait un bref retour sur les entretiens réalisés avec les candidats pour intégrer les commissions départementales. Il en profite pour remercier les élus qui l'ont accompagné.

En marge des commissions départementales, il a été sollicité par Yohan DELEAU pour la Commission Futsal Régional. Le Président a répondu favorablement à la condition que les informations recueillies soient transmises à la commission départementale.

Il souhaite également faire évoluer le prix du meilleur club de jeunes avec diverses notions à intégrer :

- La discipline
- Réalisation d'auto diagnostique
- Intégration des clubs de Ligue
  - o Possibilités de quotient
  - o Deux classements distincts Ligue/District

Il demande donc à Philippe de transmettre le règlement actuel afin de pouvoir travailler sur les diverses orientations.

***Prochaine réunion à définir.***

**Le Président, Pascal TRANQUILLE**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

**Le Secrétaire Générale, Sylvie SILVESTRE**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, bold 'S' followed by a horizontal line and a final loop.

**ANNEXE 1 : Résultat District de la Somme 2024/2025 et Budget Prévisionnel 2025/2026****PRODUITS**

| <b>DÉSIGNATION</b>                                    | <b>Budget 2025/2026</b> | <b>Réalisé 30/06/2025</b> |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Ventes tickets club du district                       | 3 000                   | 3 349                     |
| Ventes tickets minimum imposés au club du district    | 7 500                   | 7 689                     |
| Contribution club participation forfaitaire           | 4 300                   | 4 330                     |
| Ristournes sur licences Ligue hauts de France         | 102 000                 | 102 519                   |
| Dossiers disciplines et amendes facturées au Club     | 180 000                 | 211 192                   |
| Engagement championnat et coupes Club District        | 82 000                  | 82 455                    |
| Refacturation frais arbitrage                         | 95 000                  | 96 979                    |
| Recettes matchs finale coupe et homologation tournoi  | 1 500                   | 1 646                     |
| Stages arbitres + sub dvt arbitrage amateur           | 4 000                   | 3 804                     |
| Stages éducateurs/Bons de formation                   | 12 000                  | 12 704                    |
| Indemnité préformation FFF                            | 11 000                  | 10 606                    |
| Subvention Conseil Départemental                      | 20 000                  | 21 130                    |
| Subvention ANS                                        | 25 500                  | 20 500                    |
| Subvention directe Ligue Hauts de France              | 57 500                  | 55 000                    |
| Subvention emploi Ligue hauts de France               | 55 960                  | 48 000                    |
| Contrat objectif Ligue Hauts de France                | 38 000                  | 38 366                    |
| Participation Fiducial                                | 8 000                   | 8 000                     |
| Participation Crédit agricole                         | 11 000                  | 11 000                    |
| Participation LHDF soirée bénévole                    | 10 000                  | 10 000                    |
| Remboursement Ligue Hauts de France salaires          | 3 500                   | 2 232                     |
| Remboursement FFF salaires FAFA CDFA                  | 21 000                  | 21 000                    |
| Aide emploi précaire ligue                            |                         | 2 000                     |
| Autres produits divers, indemnité Journalière et Dons | 8 000                   | 7 721                     |
| Produits financiers                                   | 16 000                  | 17 900                    |
| <b>TOTAL DES PRODUITS DU DISTRICT DE FOOTBALL</b>     | <b>776 760</b>          | <b>800 122</b>            |

## CHARGES

| DÉSIGNATION                                              | Budget 2025/2026 | Réalisé 30/06/2025 |
|----------------------------------------------------------|------------------|--------------------|
| ACHATS D'ÉQUIPEMENTS ET RÉCOMPENSES CLUBS                | 81 660           | 126 221            |
| ABONNEMENTS                                              | 600              | 615                |
| EAU                                                      | 300              | 201                |
| ÉLECTRICITÉ ET GAZ                                       | 10 000           | 9 476              |
| FOURNITURE DE BUREAU, PRODUIT ENTRETIEN, PETIT MATÉRIEL  | 8 000            | 7 277              |
| IMPRIMES TICKETS                                         | 1 200            |                    |
| LOCATION ET FRAIS IPCOM                                  | 1 000            | 994                |
| LOCATION SALLE DE REUNION                                | 3 000            | 2 400              |
| LOCATION CENTRALE TÉLÉPHONIQUE                           | 1 500            | 1 445              |
| LOCATION PHOTOCOPIEURS                                   | 11 000           | 10 278             |
| ENTRETIEN BÂTIMENT ET ESPACES VERTS+ BLANCHISSERIE       | 8 000            | 5 697              |
| ENTRETIEN MATÉRIEL DE BUREAU MAINTENANCE INFO            | 4 000            | 3 711              |
| ASSURANCES                                               | 3 200            | 3 052              |
| STAGES TECHNIQUES ARBITRES ET INITIATEURS                | 18 000           | 14 724             |
| FRAIS DE DETECTIONS/SÉLECTIONS + DEPLACEMENTS            | 6 500            | 6 334              |
| FRAIS MISE A DISPOSITION PERSONNEL LIGUE HAUTS DE FRANCE | 16 000           | 15 739             |
| SECTIONS SPORTIVES - CENTRE PERFECTIONNEMENT             | 2 000            | 1 904              |
| ACTION POUR LES JEUNES +FEMININE + FUSTSAL+STRUCT CLUB   | 22 000           | 14 118             |
| PARTENARIAT SALLE DE SPORT                               | 7 000            | 7 320              |
| HONORAIRES AVOCAT ET COMMISSAIRE AUX COMPTES             | 5 000            | 7 396              |
| HONORAIRES ADMINISTRATIFS ET COMPTABLES                  | 36 000           | 36 000             |
| DONS                                                     | 8 000            | 7 795              |
| FRAIS ARBITRAGES D1 D2 D3                                | 95 000           | 96 989             |
| DÉPLACEMENTS TOUTES COMMISSIONS MISSIONS ET RÉCEPTIONS   | 71 000           | 70 448             |
| SOIREE BENEVOLES DISTRICT                                | 26 000           | 25 701             |
| AFFRANCHISSEMENTS ET DIVERS                              | 5 000            | 4 888              |
| TÉLÉPHONE                                                | 4 400            | 4 386              |
| FORMATION CONTINUE                                       | 2 500            | 2 477              |
| TAXE FONCIÈRE                                            | 5 000            | 4 866              |
| <b>SALAIRES BRUTS</b>                                    | <b>223 000</b>   | <b>208 427</b>     |
| <b>INDEMNITE DEPART EN RETRAITE</b>                      |                  |                    |
| <b>Charges sociales patronales</b>                       | <b>66 000</b>    | <b>59 595</b>      |
| <b>Frais scolarité alternants</b>                        | <b>4 000</b>     | <b>7 222</b>       |
| Dotations aux amortissements des immobilisations         | 10 000           | 9 432              |
| Provision/créances club en liquidation + Créances ligue  | 4 000            | 3 409              |
| Autres charges diverses et Impôt sur les sociétés        | 3 800            | 6 182              |
| Provision/IFC retraite                                   | 2 100            | 2 018              |
| Frais bancaires                                          | 1 000            | 875                |
| Résultat exceptionnel                                    |                  | 5 018              |
| <b>TOTAL CHARGES DISTRICT DE FOOTBALL</b>                | <b>776 760</b>   | <b>794 627</b>     |
| <b>RÉSULTAT NET ANNUEL</b>                               | <b>0</b>         | <b>5 495</b>       |
| <b>RATIO CHARGE DU PERSONNEL/PRODUIT EXPLOITATION</b>    | <b>44,55 %</b>   | <b>40,63 %</b>     |

## **ANNEXE 2**



### **ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE LA SOMME DE FOOTBALL**

**Samedi 4 Octobre 2025 à 9h30**

**A l'auditorium du CRCA – 500, rue St Fuscien – 80000 AMIENS**

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1.** Emargement des délégués de club (à partir de 8h45)
- 2.** Ouverture de l'Assemblée Générale par le CRCA
3. Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- 4.** Annonce du Quorum
5. Approbation du PV de l'AG du 20/06/25
6. Bilan Moral
7. Présentation des résultats financiers 2024/2025
8. Présentation des Rapports du Commissaire aux Comptes
9. Affectation du Résultat : Report à nouveau excédentaire
10. Présentation du prévisionnel 2025/2026
11. Approbation du point 6 : Bilan Moral
12. Approbation du point 7 : Bilan Financier
13. Approbation du point 9 : Affectation du résultat
14. Approbation du point 10 : Bilan prévisionnel
15. Examen des vœux
16. Remise des médailles d'Or
17. Lecture du palmarès et remise des récompenses
  - a. Champions
  - b. Charte du Fair Play 2024/2025
  - c. Meilleur club de Jeunes
18. Challenge Claude CAUVET
19. Les assistants clubs en Seniors D2
20. Allocution des personnalités
21. Clôture de l'Assemblée Générale par le Président

***Il est rappelé à tous les clubs, que toute absence en Assemblée Générale entraîne la perte des dotations et/ou récompenses prévues pour les clubs.***

## ANNEXE 3 :

### Vœux de l'US MARCHELEPOT et de l'AC HALLENCOURT

- Modification de l'Article 12 du Règlement des Championnats Seniors Masculins

#### Article 12.1 : Nombre d'équipe :

| Situation Actuelle |                                     |           |                               |         |
|--------------------|-------------------------------------|-----------|-------------------------------|---------|
| Niveau             | Nombre d'équipes<br>Séniors à avoir | U10 à U18 | U8 - U9                       | U6 - U7 |
| D1                 | 2 équipes                           | 2 équipes | non                           | non     |
| D2                 | 2 équipes                           | 2 équipes | non                           | non     |
| D3                 | 1 équipe                            | 2 équipes | oui (1 équipe non en entente) | non     |
| D4                 | 1 équipe                            | 1 équipe  | oui (1 équipe non en entente) | non     |

  

| Nouvelle Proposition |                                     |                                                          |                                                                                                                      |                                                                                                                             |
|----------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Niveau               | Nombre d'équipes<br>Séniors à avoir | Nombre de Points<br>à obtenir<br>en équipes de<br>jeunes | Obligation minimum<br>pour le club                                                                                   | Complément Possible                                                                                                         |
| D1                   | 2 équipes                           | 2                                                        | 1 équipe en foot à 11                                                                                                | 1 équipe en foot à 8<br><u>ou</u> 1 équipe en foot à 11<br><u>ou</u> 2 équipes en entente (foot à 8 ou 11)                  |
| D2                   | 2 équipes                           | 1,5                                                      | 1 équipe en foot à 8<br><u>ou</u><br>1 équipe en foot à 11                                                           | 1 équipe en foot à 8 en entente<br><u>ou</u> 1 équipe en foot à 11 en entente<br><u>ou</u> 1 équipe U9 non en entente       |
| D3                   | 1 équipe                            | 1                                                        | 1 équipe en entente en foot à 8<br><u>ou</u><br>1 équipe en entente en foot à 11                                     | 1 équipe en entente en foot à 8<br><u>ou</u> 1 équipe en entente en foot à 11<br><u>ou</u> 1 équipe U7 ou U9 non en entente |
| D4                   | 1 équipe                            | 0,5                                                      | 1 équipe U7 non en entente<br><u>ou</u> 1 équipe U9 non en entente<br><u>ou</u> 1 équipe en entente (foot à 8 ou 11) |                                                                                                                             |

## Définition des équipes : Voir tableau ci-dessous de la proposition

| Comptabilisation des équipes | si équipe seule | Nombre de Joueurs Licenciés mini si en équipe seule | si équipe en entente   | Nombre de Joueurs licenciés mini si en équipe en entente |
|------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------|
| <b>1 équipe en foot à 11</b> | 1 point         | 8 joueurs                                           | 0,5 point              | 6 joueurs                                                |
| <b>1 équipe en foot à 8</b>  | 1 point         | 7 joueurs                                           | 0,5 point              | 4 joueurs                                                |
| <b>1 équipe U9</b>           | 0,5 point       | 6 joueurs                                           | pas d'entente possible |                                                          |
| <b>1 équipe U7</b>           | 0,5 point       | 5 joueurs                                           | pas d'entente possible |                                                          |

### La Participation en Foot Animation (U6 à U11) pour être comptabilisé dans les obligations :

- Rentrée du Foot de Septembre obligatoire sauf si le club s'inscrit après la date de rentrée.
- Journée Nationale ou Festive de mai ou Juin obligatoire.
- Maximum de 4 absences par Catégorie (U7 - U9 - U11) autorisées sur la Saison
- Pour les 4 absences en U7 et U9, si un club présente plusieurs équipes, seule l'équipe 1 sera concernée.
- Pour les 4 absences en U11, il y aura automatiquement forfait général de l'équipe.

## Article Ententes Seniors :

| Définition de l'équipe en entente         | Nombre de Joueurs libres licenciés (U19, Sénior, Vétéran) à avoir au minimum dans chaque club |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>si l'entente concerne une équipe 1</b> | 9 joueurs                                                                                     |
| <b>si l'entente concerne une équipe 2</b> | 27 joueurs                                                                                    |
| <b>si l'entente concerne une équipe 3</b> | 45 joueurs                                                                                    |
| <b>si l'entente concerne une équipe 4</b> | 63 joueurs                                                                                    |

- La demande d'entente doit être saisie au plus tard le 15 juillet
- La demande d'entente doit être faite par 2 clubs maximum
- La durée de vie de l'entente n'est que d'une saison
- Le nombre minimum de joueurs licenciés doit être atteint pour le 30 septembre au plus tard

## **Modification de l'amende en cas de demande de dérogation**

### **Cout de la demande de Dérogation**

- D1 : 200 €
- D2 : 150 €
- D3 : 100 €
- D4 : 50 €